

Comité des
Financeurs

Projet HPR

Mardi 3 septembre 2024
En visioconférence

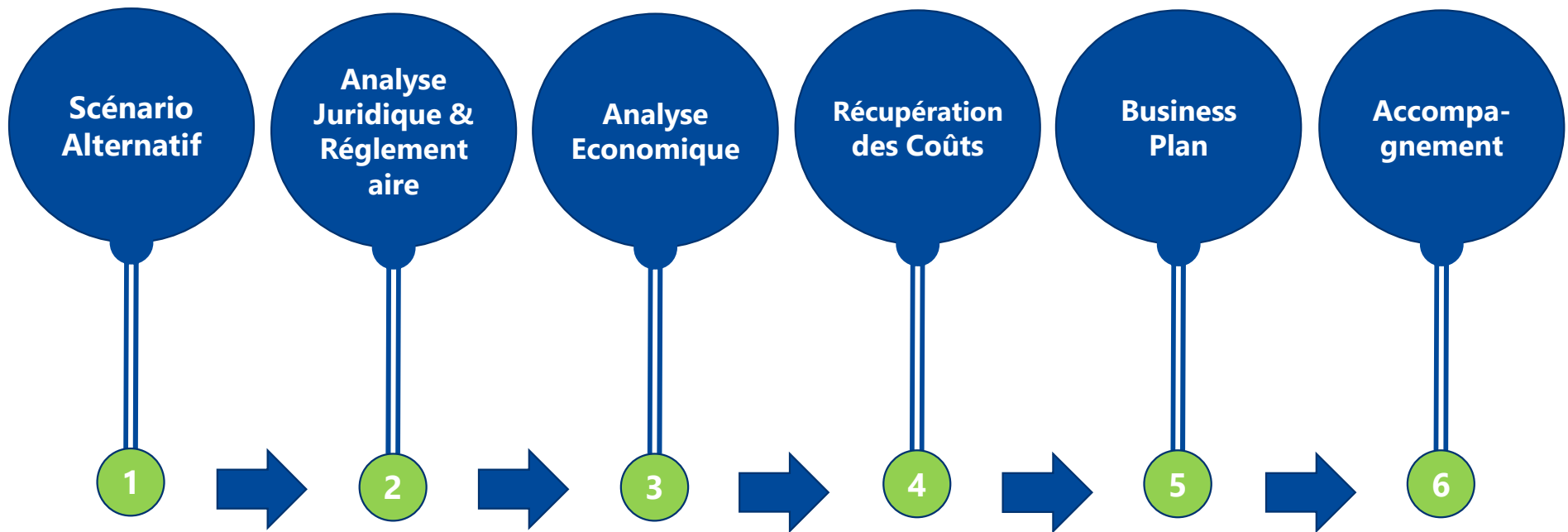




Ordre du jour

- Rappels étape 1 - scénario alternatif et étape 3 - analyse économique
- Présentation de l'étape 2 – analyse juridique
- aperçu étape 4 – récupération des coûts, en cours

Rappel des étapes



Scénario alternatif



Scénario
Alternatif

1

- Un scénario maximaliste desservant 80% du territoire

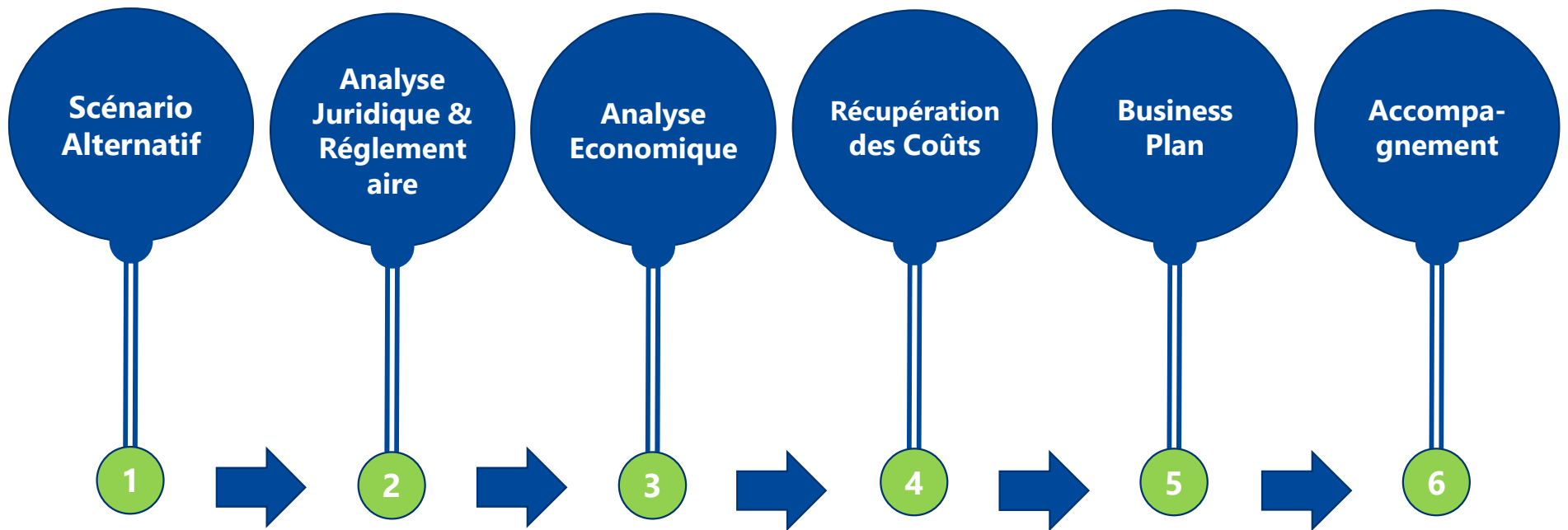
781M€

- Deux scénarios optimisés A et B

- Priorisant les secteurs à forte densité de prélèvements
- Préservant une capacité d'extension/densification

381 et 493M€

Rappel des étapes



Analyse économique



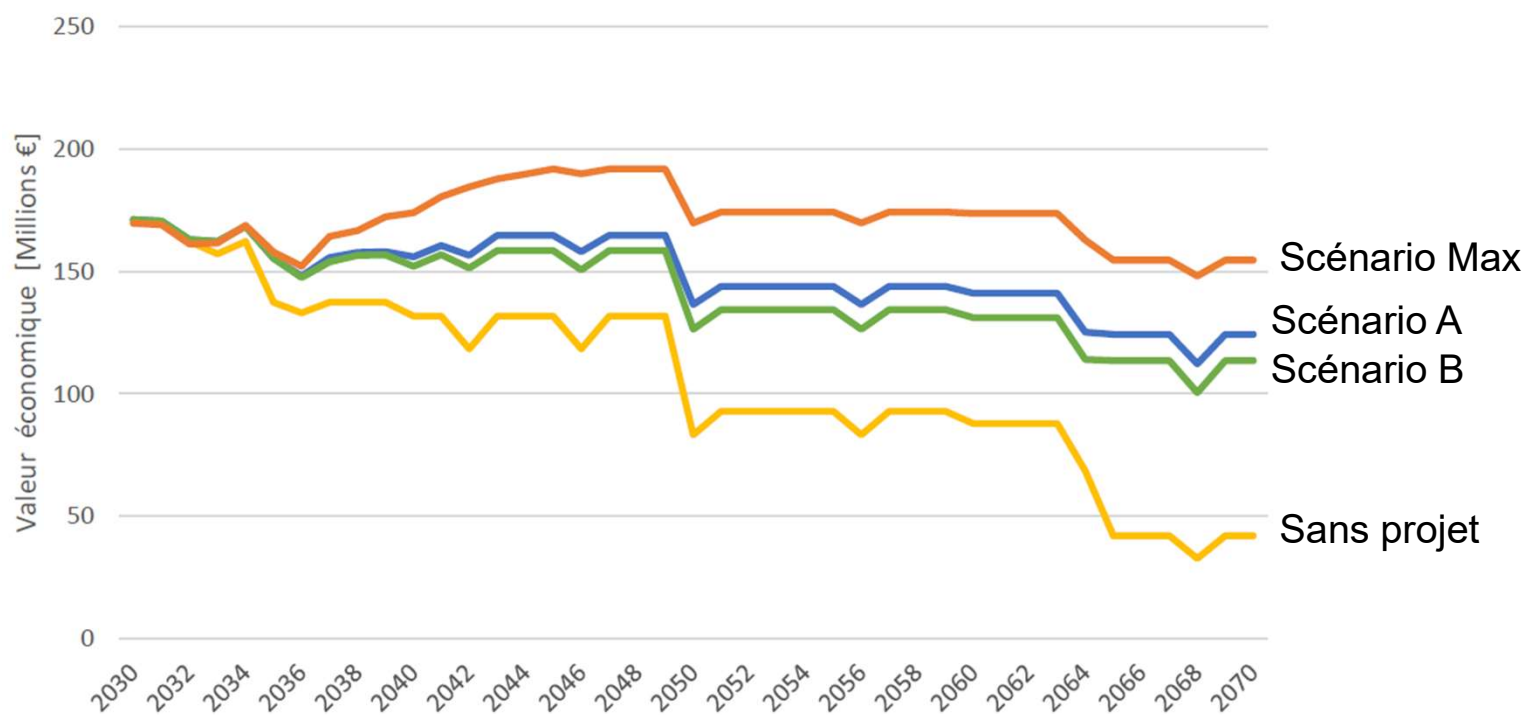
Analyse Economique

3

- Evaluer les impacts économiques de chacun des scénarios
 - Directs sur l'agriculture
 - Indirects
 - Induits
- Comparer chacun des scénarios au scénario sans projet
 - Calcul de la Valeur Actualisée Nette (VAN)

Analyse économique

Evolution de la valorisation agroéconomique - Comparaison



Analyse
Economique

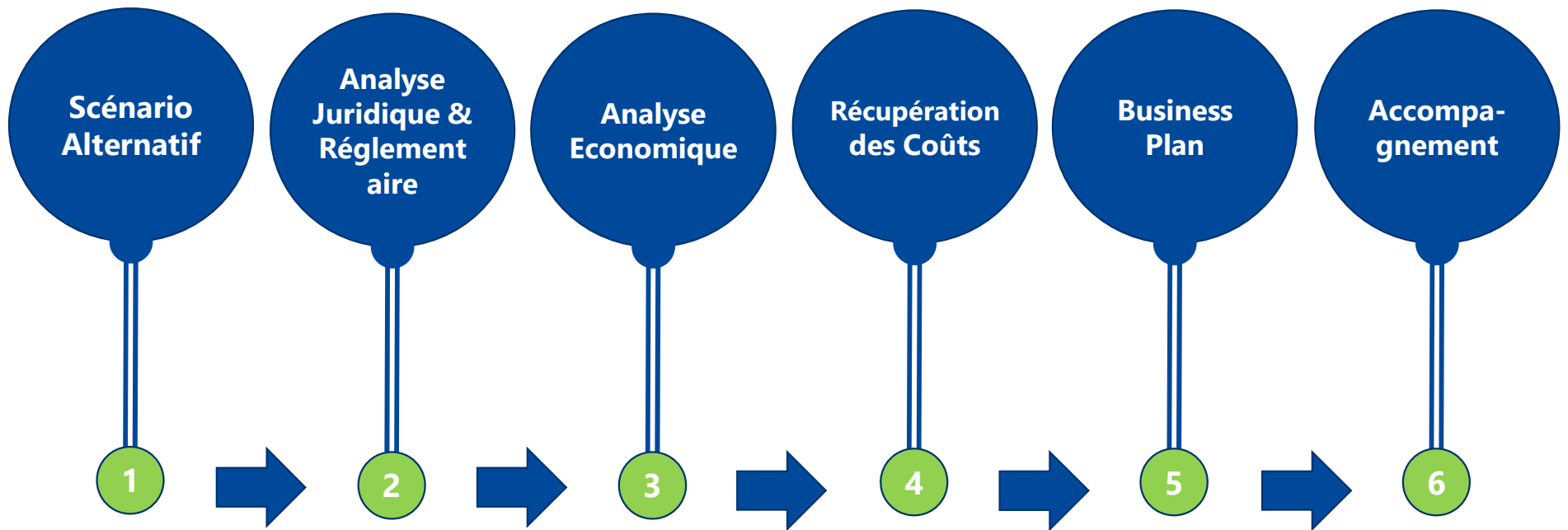
3

Analyse économique

Indicateurs économiques

	Scenario A	Scenario B	Scenario Maxi
Coût d'investissement [M€]	481,4	393,4	781
Surface équipée (ha)	22 243	17 346	40 138
VAN - valorisation agroéconomique [M€]	345,5	296,6	530,5
<i>TRI</i>	6%	6%	7%
VAN - valorisation agroéconomique et valorisation emploi [M€]	1 752,9	1 494,6	2 813,2
<i>TRI</i>	15%	17%	19%

Rappel des étapes



Analyse juridique



Analyse Juridique & Réglementaire

2

- Contexte réglementaire du territoire
- Dispositions réglementaires applicables au projet en particulier au regard du code de l'environnement
- Situation des ouvrages et des droits d'eau existants et à créer
- Structuration juridique de la Maîtrise d'ouvrage du projet
- Relations entre le Moa et les différentes catégories d'utilisateurs.

Analyse juridique



Analyse
Juridique &
Règlement
aire

2

3 prestataires, 3 rapports d'analyses :



- SCP
- EY avocats
- ASAinfo/Maître Berguet



Focus sur quelques points



La CNR est un partenaire incontournable



- Partage du domaine public fluvial
 - Mise à jour des cahiers des charges particuliers de concession
 - Question de l'énergie réservée
- 
- 



Focus sur quelques points



La question des droits d'eau sur le Rhône

- La gestion par l'OUGC de la ressource Rhône : plus simple mais moins sécurisant
 - Intégrer précisément caractéristiques des ouvrages et des prélèvements dans la DUP du projet
- 
- 



Focus sur quelques points

■ Utilité d'une déclaration d'intérêt général – DIG

■ o Légitimer l'intervention des Départements et des Régions

MAIS !


Restreint les formes juridiques possibles et interdit l'association de certains acteurs.

■ o Rendre possible la contribution de bénéficiaires indirects

Sous réserve de savoir démontrer et quantifier le bénéfice (EVP Miocène ?)



Focus sur quelques points



Quelle(s) structure(s) pour assurer la maîtrise d'ouvrage ?

- Mutualiser les risques
- Sécuriser le financement à long terme
- Faciliter l'accès au crédit
- Elargir la gouvernance
- Permettre la participation des structures locales existantes



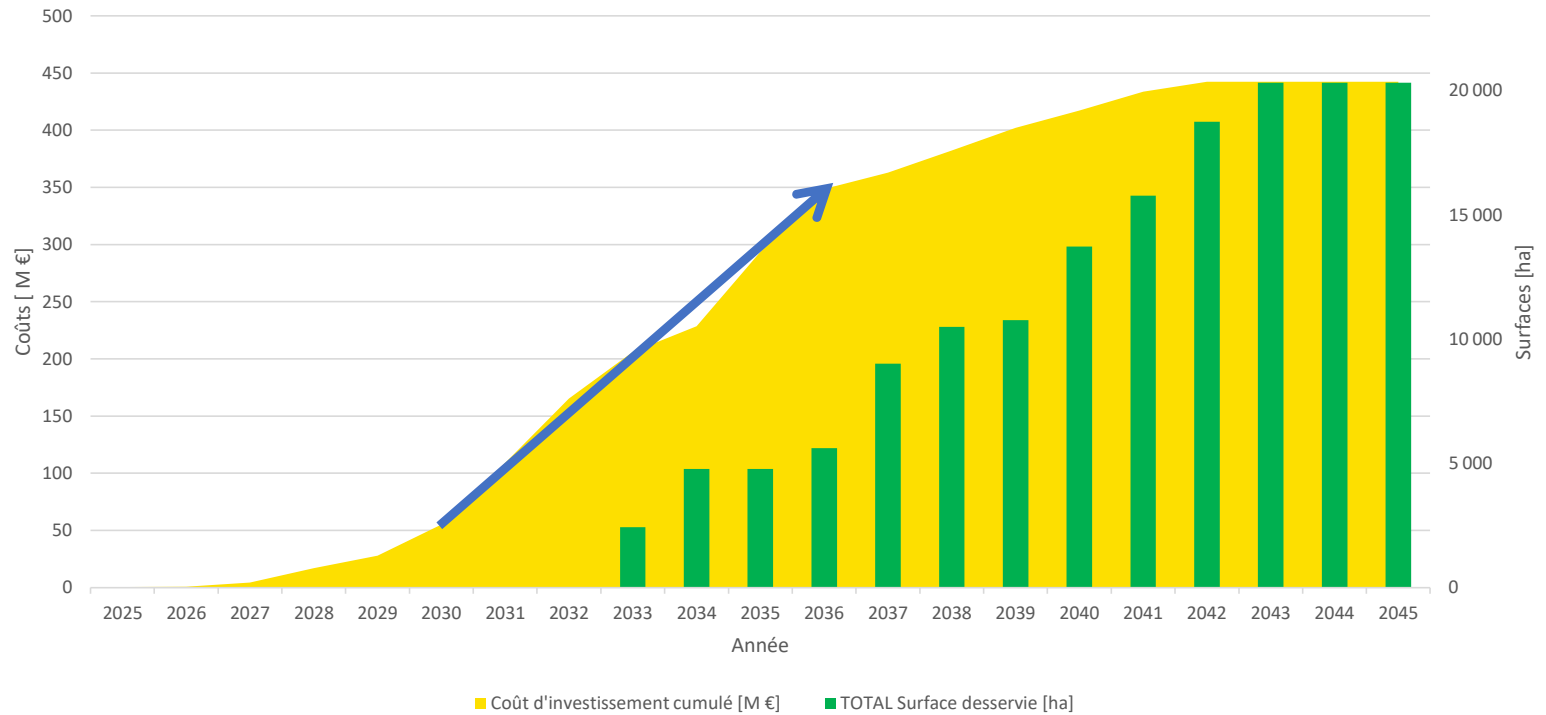
Focus sur quelques points

Les risques du projet

- Au moins 90% des volumes seront agricoles (BRL 50%, SCP 25%)
 - Variabilité saisonnière et interannuelle des volumes et des recettes
 - Secteur économique fragile et prospective à long terme impossible
 - Vulnérabilité d'un territoire très spécialisé
- Un territoire rural
 - Capacité de participation des Intercommunalités réduite.

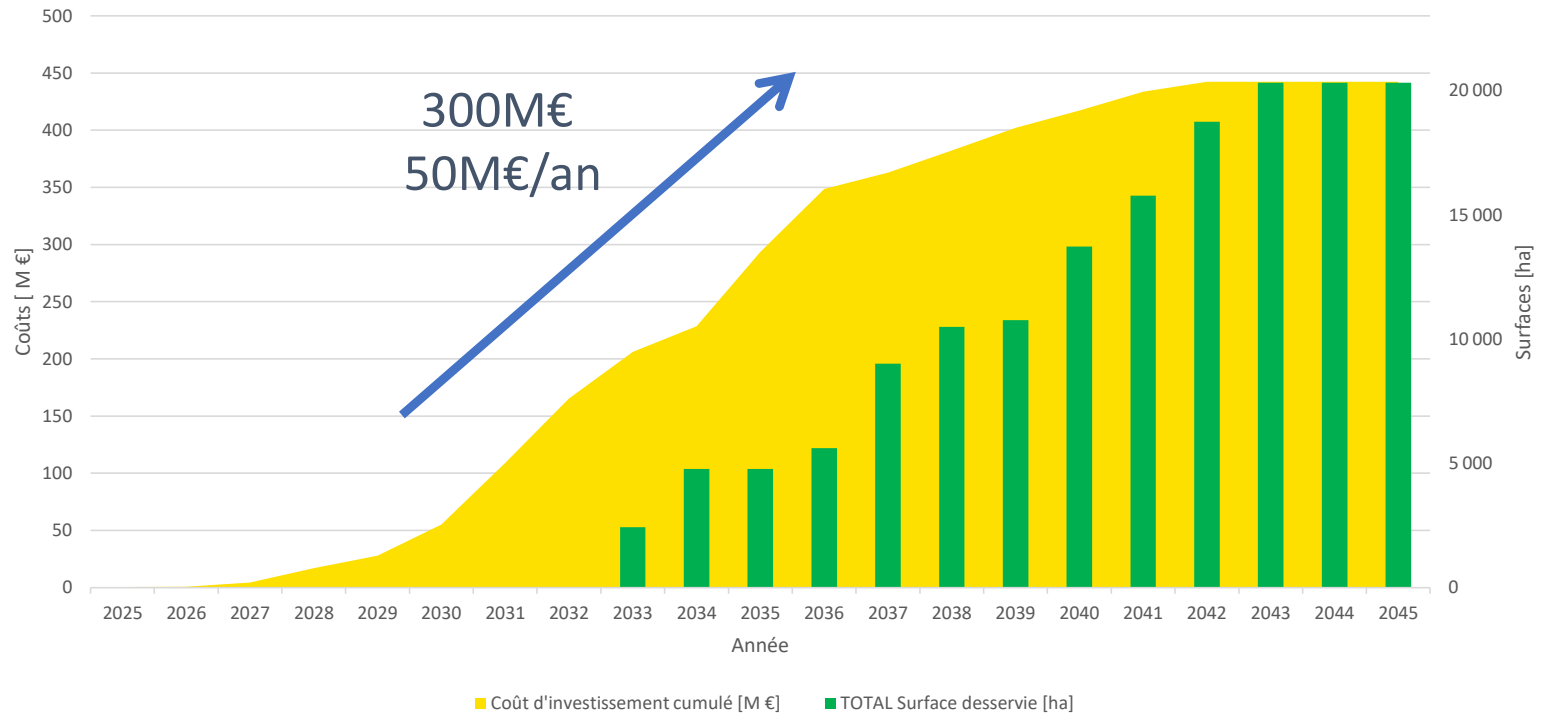
Focus sur quelques points

Programme d'investissement - Scénario A



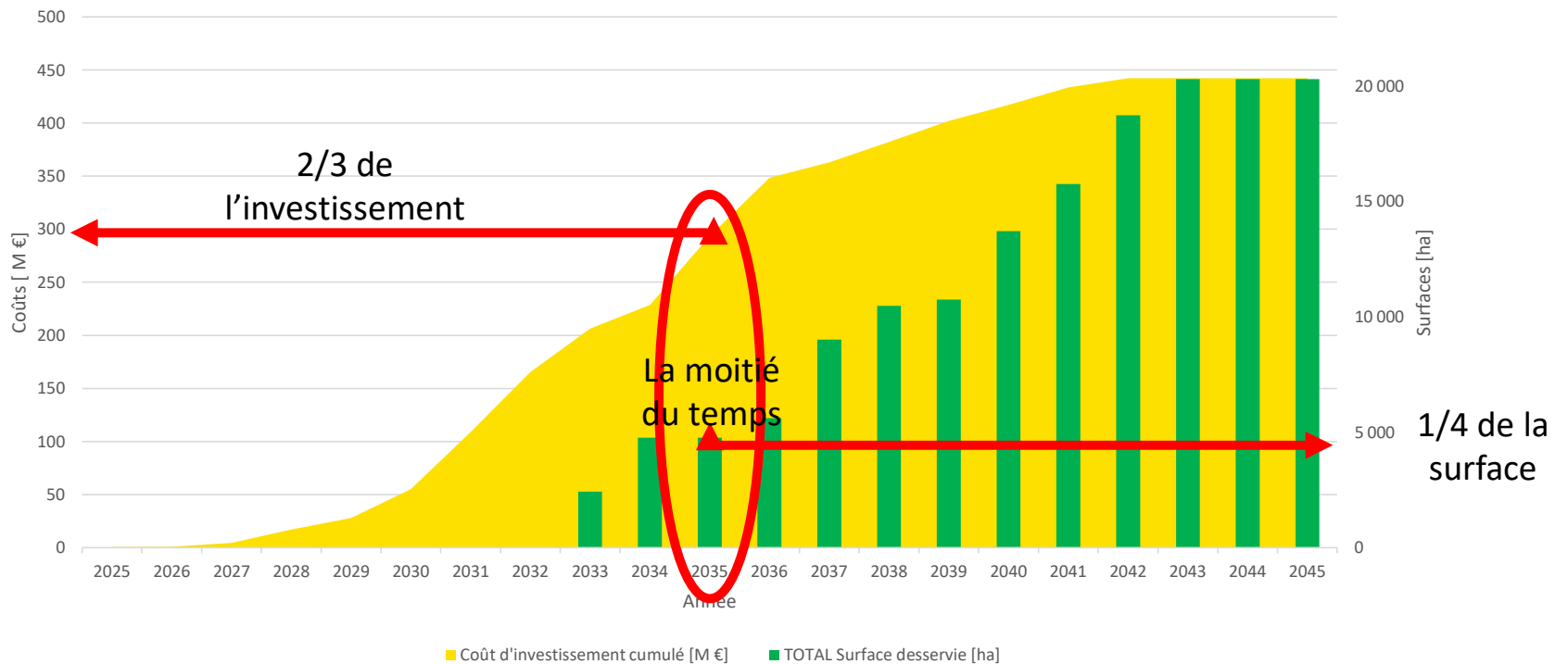
Focus sur quelques points

Programme d'investissement - Scénario A




Focus sur quelques points

Programme d'investissement - Scénario A






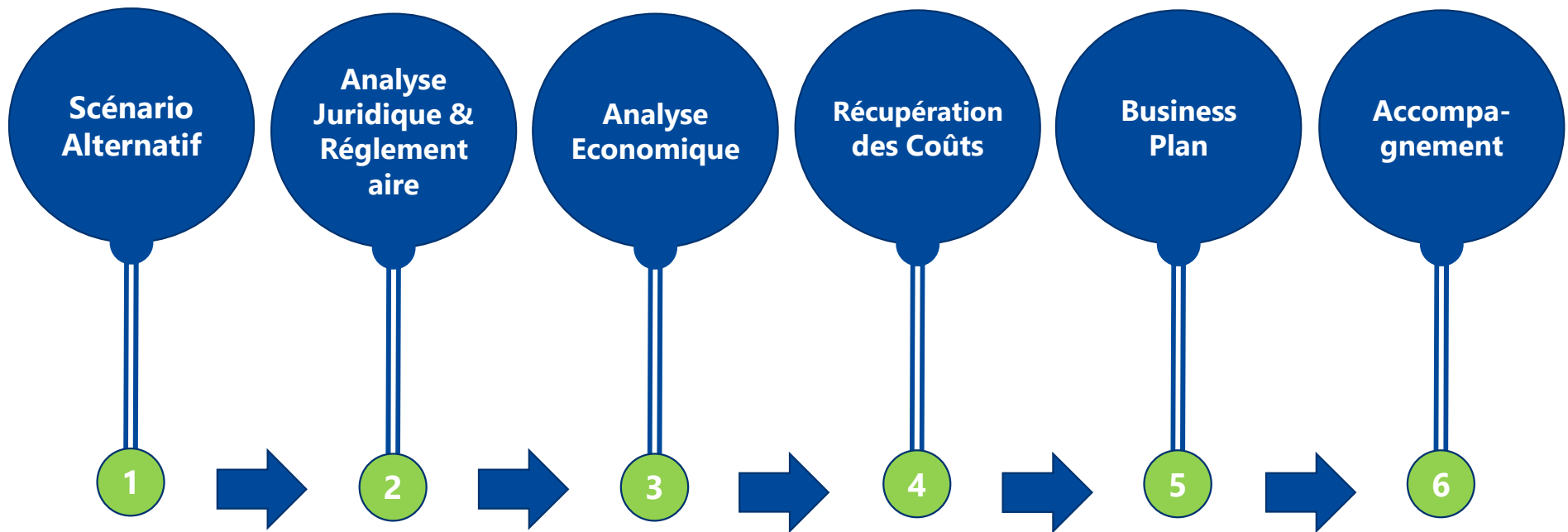
Focus sur quelques points



Quelle(s) structure(s) pour assurer la maîtrise d'ouvrage ?

- 
- Syndicat Mixte ou Société Publique Locale (SPL)
 - Le Syndicat Mixte est clairement plus adapté pour la branche Nord
 - Sur la branche Sud le Syndicat Mixte exclurait les ASA

Rappel des étapes



Récupération des coûts



Récupération des Coûts

4

- Faire le « tour de table » des financements.
- En déduire le reste à charge pour l'opérateur du projet
- Ajouter les coûts d'exploitation et les frais financiers
- Proposer une répartition des coûts en fonction des diverses catégories d'utilisateurs et de bénéficiaires.
- Confronter l'offre et la demande
- Négocier avec les utilisateurs et bénéficiaires les conditions de leur souscription.



Récupération des coûts

- Positionnement des partenaires sur des montants ou des taux de participation
- Conditions de financement : conditions techniques, conditions de participation des usagers, des EPCI...
- Posture sur la tarification du service : Branches Nord et Sud, vente en gros/vente au détail, prise en compte ou non de l'accès antérieur à l'eau...